

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

28 JUIN 2016

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**SEMAGER – acquisition
des volumes 1 et 2 de la
parcelle AT 839 et des
droits s’y rattachant**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 29 juin 2016
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 29 juin 2016
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 juin 2016

Pour le Maire,
Par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
des Services


Aline RIDET

L'an deux mille seize, le 28 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 juin deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame CLECH, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame CERIGHELLI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

Avait donné procuration :

Monsieur PIVERT à Monsieur PRIOUX
Monsieur BATTISTELLI à Monsieur LAMY
Monsieur COMBALAT à Madame RICHARD
Madame AGUINET à Monsieur ROUSSEAU
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE
Monsieur LEGUAY à Monsieur PERICARD
Madame ANDRE à Madame TEA
Madame GOMMIER à Monsieur DEGEORGE

Etaient absents :

Monsieur MIRABELLI
Madame ROULY

Secrétaire de séance :

Monsieur PRIOUX

N° DE DOSSIER : 16 E 10

OBJET : SEMAGER – ACQUISITION DES VOLUMES 1 ET 2 DE LA PARCELLE AT 839
ET DES DROITS S’Y RATTACHANT

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La SEMAGER, en qualité de propriétaire d’un bien cadastré AT 839 sis Boulevard Gounod, a contracté avec l’association LES CHEMINS DE L’EVEIL par acte notarié des 26 et 27 février 1996 un bail à construction d’une durée de 40 ans pour la construction d’un centre d’accueil pour enfants polyhandicapés sur le volume 1 de ce bien. Sur le volume 2 de ce même bien, la SEMAGER a contracté un bail à construction complémentaire le 27 juin dernier, pour une durée égale à la durée restante du bail initial, en vue de permettre l’extension du centre qui a besoin d’une capacité d’accueil supplémentaire.

Le bail initial et le bail complémentaire ont été conclus moyennant respectivement un loyer capitalisé de 1 franc et un loyer capitalisé de 1 euro, tous deux payés lors des signatures. L’expiration de ces deux baux a été fixée au 31 octobre 2036, et à cette date, il est prévu que l’ensemble des constructions réalisées par le preneur soient conservées par ce dernier, à savoir l’association LES CHEMINS DE L’EVEIL.

Dans la poursuite de la démarche de liquidation de la SEMAGER engagée par son Conseil d’Administration, il a été décidé de procéder à la cession des derniers actifs de la société.

Par décision de son Conseil d’Administration en date du 19 mai 2016 la SEMAGER a décidé de solliciter la Ville afin de lui proposer la cession des volumes précités et des droits qui s’y rattachent au prix négocié de 144 000 € conformément à l’avis de France Domaine en date du 29 mars 2016.

L’association LES CHEMINS DE L’EVEIL n’ayant pas souhaité se porter acquéreur, il est proposé au Conseil Municipal de décider l’acquisition des volumes 1 et 2 de la parcelle AT 839 grevés de baux à construction et des droits qui y sont attachés au prix de 144 000 € et d’autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document s’y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L’UNANIMITÉ, Monsieur LAMY, Madame BOUTIN, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Monsieur PERICARD, Madame DUMONT, Monsieur CAMASSES ne prenant pas part au vote,

DECIDE l’acquisition par la Ville des volumes 1 et 2 du bien cadastré AT 839 (2100m²) grevés de baux à construction et des droits qui s’y rattachent au prix de 144 000€,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et documents s’y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint Germain en Laye